

Rapport d'étape sur l'accessibilité 2024



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par la Ministre de l'Industrie, 2024

No de catalogue : NR1-23F-PDF, ISSN 3111-3273

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada : [Rapport d'étape sur l'accessibilité 2024 pour le Conseil national de recherches du Canada](#)

Also available in English under the title: Accessibility progress report 2024 for the National Research Council of Canada



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

[Canada.ca](#) > [Conseil national de recherches Canada](#) > [Organisation](#) > [Accessibilité](#)

Voir

Edit

Delete

Historique

Révisions

Traduire

Rapport d'étape sur l'accessibilité 2024 pour le Conseil national de recherches du Canada

Décembre 2024

► [Table des matières](#)

Renseignements généraux

Une rétroaction est essentielle pour l'élaboration de nos futurs plans sur l'accessibilité, lesquels s'appuieront sur le [plan sur l'accessibilité du CNRC 2023-2025](#). Les commentaires, les recommandations et les idées de notre personnel et des membres du public représentent une part précieuse de cette rétroaction. Nous nous engageons à documenter et à examiner toute la rétroaction reçue ainsi qu'à répondre aussi rapidement que possible aux préoccupations. Nous accuserons réception de toute rétroaction sur l'accessibilité reçue, à moins qu'elle n'ait été envoyée de façon anonyme.

Exemples de demandes ou de rétroaction possibles :

- Demande d'exemplaires du plan sur l'accessibilité, de rapports d'étape ou du processus de rétroaction;
- Demande de formats alternatifs comme le texte en gros caractères ou le braille;
- Demande d'informations à propos d'un obstacle;
- Commentaires au sujet de la mise en œuvre du plan d'action;

Pour envoyer des commentaires ou soumettre une demande, veuillez remplir le [formulaire de rétroaction sur l'accessibilité](#) en ligne. Vous pouvez vous identifier ou conserver l'anonymat. Vous recevrez un accusé de réception par le même moyen que vous avez utilisé pour transmettre votre rétroaction, à moins qu'elle n'ait été soumise de manière anonyme.

La principale personne-ressource pour le plan sur l'accessibilité du CNRC est la gestionnaire des programmes en milieu de travail.

Téléphone : 613-993-9101

ATS : 613-949-3042

Sans frais : 1-877-NRC-CNRC ou 1-877-672-2672

Courriel : info@nrc-cnrc.gc.ca

Adresse postale

1200, chemin de Montréal

Immeuble M-58, W-103

Ottawa (Ontario) K1A 0R6

Aperçu

Ce rapport d'étape présente les progrès positifs réalisés par le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) depuis la publication du [rapport d'étape de décembre 2023](#). Au cours de la dernière année, nous avons terminé la mise en œuvre de 15 mesures additionnelles, pour un total de

28 mesures sur les 41 prévues pour éliminer les principaux obstacles à l'accessibilité. Treize (13) autres mesures sont en cours de réalisation, illustrant notre détermination continue à bâtir un avenir plus inclusif et plus accessible pour tout le monde.

Les domaines fondamentaux sont :

- La culture organisationnelle et la gestion du changement;
- La gouvernance et la surveillance.

Les domaines d'intérêt prioritaires de la Loi sont :

- L'emploi;
- L'environnement bâti;
- Les technologies de l'information et des communications;
- Les communications (autres que les technologies de l'information et des communications);
- L'acquisition de biens, de services et d'installations;
- La conception et la prestation de programmes et de services;
- Les transports.

Domaines fondamentaux

Culture organisationnelle et gestion du changement

Le CNRC s'efforce de créer une culture d'entreprise qui soutient et favorise l'accessibilité. Notre culture et notre responsabilité partagée soutiendront les travaux importants dans tous les domaines du plan et en assureront la pérennité.

Obstacle 1 : les gestionnaires et le personnel ne sont pas sensibilisés à l'accessibilité, notamment aux objectifs de la Loi

La mesure 1.1 a été mise en œuvre conformément au rapport d'étape sur l'accessibilité 2023.

Mesure 1.2

Mettre en place des programmes de formation adaptés au personnel, aux superviseurs et superviseuses, et aux prestataires de services pour les aider à comprendre leurs rôles et leurs responsabilités en matière d'accessibilité et de promotion d'un lieu de travail sans obstacle. La formation sera fournie dans des formats accessibles.

Date d'achèvement prévue : décembre 2023

Date d'achèvement révisée : mars 2025

État : En cours

Mises à jour

- Accent particulier accordé dans la nouvelle stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion du CNRC (2024-2027) à l'amélioration des pratiques qui favorisent les compétences inclusives. Pour soutenir cet objectif, des formations additionnelles seront définies en vue d'accroître la sensibilisation à l'accessibilité.
- Création d'une page consacrée à l'accessibilité sur notre intranet, sur laquelle le personnel peut trouver une abondance d'outils et de ressources, dont un accès à la série d'apprentissages sur l'accessibilité de l'École de la fonction publique du Canada, ainsi que des outils et des documents conçus pour favoriser une meilleure compréhension et élargir les connaissances spécialisées sur l'accessibilité.

- Formation ciblée offerte aux prestataires de services de l'ensemble du CNRC, y compris sur des thèmes clés à l'intention des spécialistes des infotechnologies et des communications.
- Développement d'une formation sur le processus de demande d'aménagement à l'intention du personnel, des superviseurs et superviseuses, et des prestataires de services. Le déploiement commencera en janvier 2025.

Gouvernance et surveillance

Une approche coordonnée, assortie d'un suivi et d'une surveillance périodiques, est essentielle pour réaliser des progrès constants et opportuns dans l'atteinte de nos objectifs.

Obstacle 2 : l'absence d'une approche coordonnée pour faire progresser l'accessibilité

Mesure 2.1

Identifier les responsables de l'accessibilité et établir des rôles et responsabilités clairs pour la mise en œuvre et le processus décisionnel.

Date d'achèvement prévue : juin 2023

Date d'achèvement révisée : décembre 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Définition des responsabilités des partenaires clés relativement à la soumission de rapports sur les progrès et les défis liés à l'accessibilité et la présentation d'une mise à jour annuelle à la haute direction.

- Clarification des responsabilités des prestataires de services quant au soutien à la mise en œuvre des pratiques d'accessibilité et à leur amélioration.
- Outils, ressources et possibilités d'apprentissage offerts aux partenaires clés, y compris aux fournisseurs de services internes, en vue d'améliorer la compétence organisationnelle et de soutenir une approche coordonnée et efficace pour faire progresser les meilleures pratiques en matière d'accessibilité.

La mesure 2.2 a été mise en œuvre conformément au rapport d'étape sur l'accessibilité 2023.

Mesure 2.3

Publier à partir de décembre 2023 des rapports annuels sur la mise en œuvre de notre plan.

Date d'achèvement prévue : décembre 2025

État : En cours

Mise à jour

- Publication du premier rapport annuel sur les progrès en décembre 2023.
- Publication du deuxième rapport annuel sur les progrès prévue en décembre 2024.

Domaines relevant de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

L'emploi

Le CNRC s'est engagé à être un employeur accessible et à renforcer l'embauche, le soutien, la participation et le maintien en poste des personnes en situation de handicap. Les mesures suivantes contribueront à éliminer les écarts de représentation et à créer un milieu de travail inclusif et sans obstacle où les membres du personnel en situation de handicap peuvent s'épanouir.

Obstacle 3 : les personnes en situation de handicap ne sont pas recrutées et représentées à un niveau correspondant à celui de la main-d'œuvre disponible au Canada

Les mesures 3.1 et 3.2 ont été mise en œuvre conformément au rapport d'étape sur l'accessibilité 2023.

Mesure 3.3

Élaborer une stratégie de sensibilisation pour recruter des personnes en situation de handicap. Établir un ou plusieurs partenariats stratégiques avec des organismes qui font progresser l'emploi de ces personnes afin d'augmenter le nombre d'embauches au sein de notre organisation et de mieux soutenir et retenir ces personnes dans notre effectif.

Date d'achèvement prévue : septembre 2023

Date d'achèvement révisée : janvier 2025

État : En cours

Mises à jour

- Établissement de partenariats avec des organisations qui font progresser l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Développement d'un programme pilote de stages pour les personnes en situation de handicap offrant des expériences bien rémunérées de travail à court terme (de 4 à 6 mois).
- Identification d'un ou une partenaire et conclusion d'un contrat pour soutenir la mise en œuvre d'un programme de stages à l'intention des personnes en situation de handicap et fournir de l'encadrement aux superviseurs et superviseuses pour soutenir l'accueil, l'intégration et le perfectionnement des stagiaires ainsi que leur expérience d'emploi globale.
- Intérêt particulier accordé à l'élimination des écarts de représentation par rapport à la disponibilité sur le marché du travail pour les personnes en situation de handicap au titre des priorités de la nouvelle stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion du CNRC pour 2024-2027. Des efforts de sensibilisation et de recrutement ciblés additionnels seront déployés pour soutenir cet objectif.

Obstacle 4 : les membres du personnel signalent que la politique et le processus actuels en matière d'aménagement sont longs et difficiles à naviguer

Mesure 4.1

Revoir et mettre à jour la politique d'aménagement et simplifier nos pratiques pour mieux soutenir le personnel.

Date d'achèvement prévue : décembre 2023

Date d'achèvement révisée : janvier 2025

État : En cours

Mise à jour

- Collaboration avec les prestataires de services internes en vue de simplifier le processus d'aménagement et d'établir des voies et des procédures de communication claires.
- Création d'un processus pour cerner et prioriser les demandes d'adaptation qui contribuent à l'amélioration des aménagements opportuns, y compris pour du matériel informatique ou des logiciels.
- Lancement prévu d'une formation à l'intention des superviseurs et superviseuses, et du personnel en janvier 2025.
- L'objectif est de s'assurer que le personnel et les superviseurs et superviseuses comprennent le processus d'aménagement et peuvent facilement l'utiliser, en favorisant la transparence et la responsabilité.

Mesure 4.2

Établir des normes de service pour les demandes d'aménagement et contrôler les délais de réponse.

Date d'achèvement prévue : décembre 2023

Date d'achèvement révisée : janvier 2025

État : En cours

Mise à jour

- Déploiement auprès des prestataires de service des normes de service pour les demandes d'aménagement.
- Mise en œuvre prévue d'un processus de suivi des temps de réponse par prestataires de service après l'établissement à venir d'un processus de demande en ligne.

- Déploiement des normes de service auprès des superviseurs et superviseuses, et du personnel prévu au début de 2025.

Mesure 4.3

Mettre en place une pratique normalisée pour assurer le suivi des personnes en situation de handicap qui ont soumis des demandes d'aménagement et d'accommodement afin de s'assurer qu'elles disposent des outils et de l'équipement nécessaires.

Date d'achèvement prévue : juin 2024

Date d'achèvement révisée : janvier 2025

Mise à jour

- Sélection du formulaire de rétroaction sur l'accessibilité à titre d'outil pour recueillir les commentaires et les meilleures pratiques et d'éventuel outil de suivi.

Obstacle 5 : l'absence de communauté, de sentiment d'appartenance et de sources de soutien pour les personnes en situation de handicap

Les mesures 5.1, 5.2 et 5.3 ont été mise en œuvre conformément au rapport d'étape sur l'accessibilité 2023.

L'environnement bâti

Le CNRC s'efforce d'offrir un environnement bâti qui est accueillant et accessible au personnel, aux partenaires et aux membres du public. Notre environnement bâti comprend les immeubles et les espaces de travail.

Obstacle 6 : nos immeubles, parcs de stationnement et zones de débarquement désignées ne sont pas tous entièrement accessibles

La mesure 6.4 a été mise en œuvre conformément au rapport d'étape sur l'accessibilité 2023.

Mesure 6.2

Établir le processus qui permettra de faire participer les personnes en situation de handicap aux étapes de la planification, de la mise en œuvre et de l'après-mise en œuvre de nouvelles constructions et de la modernisation des immeubles afin d'assurer leur accessibilité.

Date d'achèvement prévue : décembre 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Projet pilote de mise à l'essai, dans le cadre d'un grand projet de rénovation des bureaux, d'un nouveau processus de conception et d'aménagement de nouveaux espaces de travail accessibles. Plus de 200 personnes ont répondu, avant la phase de conception, à un sondage sur les meilleures pratiques en matière d'accessibilité.
- Élaboration d'une approche de mobilisation du personnel en vue de cerner les obstacles à l'accessibilité rencontrés sur le lieu de travail durant les phases de planification, de mise en œuvre et d'après mise en œuvre des grands projets de modernisation des immeubles et des nouveaux projets de construction.
- Les informations recueillies soutiendront la conception et la mise en œuvre des projets. Les membres du personnel auront la possibilité, une

fois les projets terminés, de fournir une rétroaction additionnelle pour soutenir les projets.

Mesure 6.3

Utiliser des outils pour aider à cerner les lacunes en matière d'accessibilité dans la gestion des biens immobiliers (immeubles).

Date d'achèvement prévue : mars 2024

Date d'achèvement révisée : mars 2026

État : En cours

Mises à jour

- Évaluation de solutions logicielles pour cerner et éliminer les obstacles et les lacunes en matière d'accessibilité dans l'environnement bâti.
- Réalisation, une fois les solutions logicielles possibles définies, d'une analyse comparative des plateformes afin d'en évaluer les capacités et les résultats.
- Travail en cours pour déterminer l'outil qui répond le mieux à nos besoins.

Mesure 6.4

Prendre contact avec les propriétaires de toutes les installations que nous louons pour formuler des stratégies qui permettront de combler les lacunes en matière d'accessibilité.

Date d'achèvement prévue : décembre 2024

Date d'achèvement révisée : décembre 2025

État : En cours

Mises à jour

- Lancement de discussions avec d'autres ministères et avec le Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC pour comprendre leurs processus en place afin de combler les lacunes en matière d'accessibilité et d'établir un processus de mobilisation réussi.
- Poursuite du travail avec les partenaires clés et les propriétaires des immeubles pour soutenir l'élimination de tous les obstacles à l'accessibilité dans les espaces loués par le CNRC.

Les technologies de l'information et des communications

L'accessibilité des technologies de l'information et des communications contribue à garantir un accès sans obstacle aux informations, aux outils et aux ressources numériques pour le personnel et la clientèle. L'objectif à long terme est de rendre les plateformes numériques entièrement accessibles à tous et à toutes.

Obstacle 7 : les systèmes, outils et voies de communication sur nos réseaux ne sont pas entièrement accessibles

Mesure 7.1

Concevoir des exigences en matière de sensibilisation et de formation pour les spécialistes des infotechnologies afin qu'ils ou elles puissent enrichir leurs connaissances sur l'accessibilité.

Date d'achèvement prévue : mars 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Formation sur l'accessibilité offerte aux développeurs Web de plusieurs des équipes responsables d'applications organisationnelles.
- Intégration des efforts sur l'accessibilité Web aux rapports d'activités mensuels à la haute direction à des fins de visibilité et de sensibilisation.
- Définition de cours et tutoriels de formation à l'intention des spécialistes des infotechnologies.
- Compilation et promotion de ressources de formation (listes de formations et de cours) à l'intention des spécialistes des infotechnologies, aussi accessibles à l'ensemble du personnel.

Mesure 7.2

Entreprendre des évaluations périodiques et continues de l'accessibilité de nos sites Web et de nos applications.

Date d'achèvement prévue : mars 2025

État : Terminé

Mise à jour

- Imposition de nouvelles exigences relatives à la prise en compte des besoins en matière d'accessibilité et la réalisation d'une évaluation de ces besoins avant le lancement de toute nouvelle application organisationnelle.
- Réalisation de nombreuses évaluations de l'accessibilité Web pour de nouvelles applications ainsi que pour des formulaires et sites Web existants. Réalisation de 27 évaluations complètes ou partielles entre le 1er janvier 2024 et le 18 juin 2024.

Mesure 7.3

Créer un répertoire des ressources numériques, établir des priorités pour les améliorer et en suivre le progrès.

Date d'achèvement prévue : mars 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Augmentation du nombre d'entrées dans le répertoire.
- Définition de la portée visée pour le répertoire afin d'y inclure les applications Web et les sites Web.
- Amélioration du processus de mobilisation des partenaires internes en vue de dresser l'inventaire des ressources existantes dans l'ensemble de l'organisation.

Mesure 7.4

Créer des normes en matière d'exigences à l'égard de l'accessibilité pour les solutions infotechnologiques que nous acquérons.

Date d'achèvement prévue : décembre 2023

Date d'achèvement révisée : mars 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Lancement d'un nouveau logiciel d'automatisation des processus opérationnels (Process Street) pour l'intégration de considérations relatives à l'accessibilité dans les processus, les procédures et les politiques d'approvisionnement.
- Provision d'outils et de conseils aux agents et agentes d'approvisionnement et à la clientèle en vue de soutenir les pratiques d'accessibilité.

Obstacle 8 : le CNRC ne dispose pas des outils, des ressources et des processus requis pour appuyer les demandes de mesures d'adaptation liées à la technologie

Mesure 8.1

Dresser et publier une liste des logiciels et des outils disponibles pour améliorer l'accessibilité.

Date d'achèvement prévue : mars 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Publication d'une liste d'outils et promotion auprès du personnel. La liste sera mise à jour suivant les besoins.

Mesure 8.2

Mettre en place un processus pour déterminer les demandes de logiciels et de matériel qui contribuent à améliorer l'accessibilité, et leur accorder la priorité.

Date d'achèvement prévue : décembre 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Élaboration d'un formulaire de demande pour cerner et prioriser les demandes de logiciels et de matériel liées à l'accessibilité.
- Élaboration et promotion d'une norme de service pour les demandes infotechnologiques (TI) liées à l'accessibilité.

Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications

Le CNRC s'engage à donner à son personnel les moyens et le soutien requis pour acquérir les compétences nécessaires à l'application des normes d'accessibilité et à l'élaboration de produits de communication conformes. Tous les produits de communication imprimés et sur les plateformes numériques doivent être accessibles et inclusifs pour tout le personnel du CNRC et l'ensemble de la population canadienne.

Obstacle 9 : les produits de communication internes et externes (imprimés et en ligne) ne sont pas tous accessibles de manière cohérente

Mesure 9.1

Déterminer le contenu en ligne qui n'est pas conforme aux normes d'accessibilité du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et à ses lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communication.

Date d'achèvement prévue : mars 2023

Date d'achèvement révisée : septembre 2025

État : En cours

Mises à jour

- 2 786 pages Web externes ont été ciblées pour examen et révision en fonction des normes d'accessibilité.
- 1 300 pages intranet ont été ciblées pour examen et révision. Décembre 2024 est la date visée pour le début des révisions et des rectifications à l'intranet.

Mesure 9.2

Mettre à jour le contenu en ligne non conforme conformément à la nouvelle norme sur les technologies de l'information et des communications.

Date d'achèvement prévue : avril 2025

Date d'achèvement révisée : septembre 2025

État : En cours

Mises à jour

- Premières rectifications réalisées conformément à la Norme sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Canada en attendant la publication de la nouvelle norme sur les technologies de l'information et des communications (TIC). Environ 53 % des révisions et des rectifications nécessaires ont été réalisées.
- Après la publication de la nouvelle norme sur les TIC, les rectifications effectuées seront révisées afin d'en assurer la conformité à la nouvelle norme.

Mesure 9.3

Procéder à des contrôles continus de la qualité de tous les produits de communication.

Date d'achèvement prévue : décembre 2025

État : Terminé

Mises à jour

- Élaboration et distribution d'une liste de vérification sur les exigences relatives à l'accessibilité et au langage clair applicables aux produits de communication imprimés et en ligne.

- Conception d'un système qui permet aux utilisateurs d'évaluer la conformité aux exigences d'accessibilité de tout nouveau contenu imprimé ou en ligne avant sa publication.
- Ajout sur notre formulaire de traduction automatique d'une section confirmant qu'un examen de l'accessibilité a été réalisé avant que les documents soient traduits.

Mesure 9.4

Fournir une formation et un soutien aux spécialistes des communications sur la manière de créer des documents accessibles et sur l'utilisation d'un langage clair et simple.

Date d'achèvement prévue : avril 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Création et présentation de 7 séances de formation sur l'accessibilité aux spécialistes internes des communications. Les présentations sont en cours.
- Établissement d'un programme continu de formation en ligne sur l'accessibilité pour les membres du personnel qui travaillent dans le secteur des communications.
- Tenue d'une séance de formation sur le langage clair à l'intention du personnel de la Direction des communications.
- Réalisation de présentations ponctuelles sur l'accessibilité pour d'autres divisions du CNRC.

Mesure 9.5

Sensibiliser le personnel à l'accessibilité et leur fournir des conseils, par l'entremise de voies de communication internes (bulletins d'information destinés au personnel et aux superviseurs et superviseuses), pour la préparation et la publication de documentation.

Date d'achèvement prévue : décembre 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Mise à jour de notre page Web interne sur l'accessibilité avec l'ajout de nouveau contenu et de ressources additionnelles.
- Publication interne de plusieurs articles, lignes directrices et ressources sur l'accessibilité.
- Promotion de l'accessibilité sur la page d'accueil de notre intranet, selon les besoins. Hausse considérable de la sensibilisation à l'accessibilité (hausse des visites de 18 % depuis avril 2024).

Mesure 9.6

Créer un calendrier pour partager périodiquement des ressources, des conseils et des pratiques normalisées sur la façon de rédiger des documents et du matériel accessibles. Promouvoir l'information chaque mois par le biais de nos voies de communication internes.

Date d'achèvement prévue : janvier 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Détermination des possibilités (journées ou événements précis) pour accroître la sensibilisation à l'accessibilité et aux ressources connexes.

- Transmission interne d'informations et de ressources pour la rédaction de documents et de matériel accessibles.
- Orientation fournie au personnel et aux superviseurs et superviseuses sur les meilleures pratiques en matière d'accessibilité, y compris sur le langage clair, la création de documents accessibles et l'organisation de réunions et d'événements inclusifs.
- Promotion de formations et d'initiatives pertinentes sur l'accessibilité, dont celles offertes par l'École de la fonction publique du Canada et le Programme d'accessibilité, d'adaptation et de technologie informatique adaptée de Services partagés Canada.
- Élaboration et distribution d'une liste de vérification des exigences relatives à l'accessibilité et au langage clair applicables aux produits de communication imprimés et en ligne.
- Élaboration et distribution à l'ensemble du personnel de modèles Microsoft Office accessibles pour les rapports, les présentations et d'autres types de documents.

L'acquisition de biens, de services et d'installations

Le CNRC s'efforce de faire en sorte que l'accessibilité soit prise en compte dans tous les processus d'approvisionnement de notre organisation, c'est-à-dire l'acquisition de biens et de services au moyen de bons de commande et de contrats. Le plan d'action en matière d'approvisionnement comprend à la fois le processus d'approvisionnement et les biens et services achetés.

Obstacle 10 : le manque de connaissances sur l'accessibilité et les entraves auxquelles font face les personnes en situation de handicap dans le processus de passation de marchés

La mesure 10.1 a été mise en œuvre conformément au rapport d'étape sur l'accessibilité 2023.

Mesure 10.2

Fournir des conseils sur l'accessibilité au personnel qui a des responsabilités en matière d'approvisionnement, en se fondant sur les lignes directrices de Services publics et Approvisionnement Canada.

Date d'achèvement prévue : décembre 2024

État : Terminé

Mise à jour

- Conseils intégrés au processus d'approvisionnement afin de permettre aux agents et agentes d'approvisionnement de prendre en compte l'accessibilité dans leurs pratiques et procédures.
- Déploiement du logiciel Process Street, qui permettra aux spécialistes de l'approvisionnement d'intégrer de nouveaux outils et ressources pour soutenir les efforts associés aux meilleures pratiques en matière d'accessibilité.
- Les prochaines étapes incluent un suivi de la conformité à cette mesure. Un tableau de bord sera créé pour faire le suivi des processus d'approvisionnement en fonction de considérations relatives à l'accessibilité.

Les mesures 10.3 et 10.4 ont été mise en œuvre conformément au rapport d'étape sur l'accessibilité 2023.

Obstacle 11 : la documentation relative aux marchés publics n'est pas systématiquement disponible dans des formats accessibles

La mesure 11.1 a été mise en œuvre conformément au rapport d'étape sur l'accessibilité 2023.

Mesure 11.2

Convertir la documentation inaccessible, en commençant par les documents relatifs aux marchés publics externes.

Date d'achèvement prévue : décembre 2024

État : Terminé

Mise à jour

- Quarante-huit (48) documents d'approvisionnement externes ont été ciblés et évalués afin de les harmoniser aux normes sur l'accessibilité.
- Création d'une feuille de suivi pour consigner la structure, la typographie, les liens Web et les éléments non textuels et multimédias des documents afin de faciliter la gestion des changements requis.
- Les nouveaux documents seront conformes aux normes sur l'accessibilité ainsi que soumis à un processus d'examen afin d'en assurer l'accessibilité.

La conception et la prestation de programmes et de services

Le CNRC s'engage à rendre accessibles tous les programmes et services qu'il offre. La conception et la prestation des programmes et services seront d'abord axées sur le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada. Ce programme offre des conseils, des connexions et du financement pour aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à croître, à renforcer leur capacité d'innovation et à commercialiser leurs idées.

Obstacle 12 : l'accessibilité n'est pas pleinement intégrée dans la conception et la prestation des programmes et services

Mesure 12.1

Procéder à un examen des programmes et des services dans toute l'organisation afin de recenser les obstacles à leur conception et à leur prestation. Cet examen permettra de recommander des domaines d'intervention pour l'avenir.

Date d'achèvement prévue : mars 2024

État : Terminé

Mises à jour

- Collecte des données de 2022-2023 du CNRC dans le répertoire des services du SCT relativement aux mesures passées et futures pour améliorer l'accessibilité des services, ce qui inclut l'examen des sites Web, l'affichage de documents en ligne dans des formats accessibles et les formations internes.
- Définition des meilleures pratiques d'accessibilité mises en place par d'autres ministères ou organismes à vocation scientifique en vue d'appuyer la conception future des services.
- Présentation des résultats de ces exercices à un comité de direction sur la gestion des services du CNRC pour soutenir notre approche de gestion des services et continuer à l'améliorer.
- Travail avec des propriétaires de service en vue de définir les étapes additionnelles requises pour améliorer et prioriser l'accessibilité de tous nos services.

Mesures sous la direction du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada :

Mesure 12.2

Examiner et évaluer l'ensemble de la documentation et des produits de communication (site Web, matériel) en fonction des normes d'accessibilité.

Date d'achèvement prévue : décembre 2024

Date d'achèvement révisée : mars 2025

État : En cours

Mises à jour

- Recours aux services de consultants pour l'examen de la documentation et des produits de communication du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada en vue de formuler des recommandations pour en accroître l'accessibilité.
- Élaboration de plans d'action et travail en cours pour rendre tout le matériel accessible.

La mesure 12.3 a été mise en œuvre conformément au rapport d'étape sur l'accessibilité 2023.

Mesure 12.4

Apporter un soutien financier à un maximum de 5 entreprises clientes dans le secteur de la fabrication de pointe afin d'embaucher des personnes en situation de handicap, en particulier des personnes reconnues comme présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Date d'achèvement prévue : décembre 2023

Date d'achèvement révisée : mars 2025

État : En cours

Mises à jour

- Contribution de 208 000 \$ dans le cadre de 2 projets avec l'entreprise ontarienne SocialliiASD en vue d'aiguiller des personnes reconnues comme présentant un trouble du spectre de l'autisme à des possibilités de carrière dans le secteur de la fabrication.
- Réalisation d'un 2e projet pour donner à des entreprises clientes un accès aux services de SocialliiASD pour l'examen de leurs politiques et de leurs pratiques en milieu de travail pour soutenir la création d'un milieu de travail neuro-inclusif.

Mesure 12.5

Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada évaluera les technologies d'assistance telles que la technologie du téléscripateur (ATS), les agents conversationnels, les services de clavardage en direct, le texte en temps réel et les services de relais vidéo dans son centre d'appels.

Date d'achèvement prévue : septembre 2023

Date d'achèvement révisée : décembre 2025

État : En cours

Mises à jour

- Examen des textes utilisés par le centre d'appels afin de s'assurer qu'ils sont rédigés en langage inclusif et présentent clairement les processus.
- Poursuite de l'exploration des technologies et des solutions d'assistance et d'adaptation en soutien à l'accessibilité de notre centre d'appels.

Les transports

Le CNRC a examiné l'ensemble de ses politiques, pratiques, programmes et services et établit qu'aucun obstacle n'existe dans le domaine des transports.

Consultations

La consultation des personnes en situation de handicap est essentielle pour bâtir un lieu de travail accessible. Tout au long de la mise en œuvre de notre plan et des initiatives connexes, nous avons priorisé ces consultations afin de nous assurer que les voix des personnes en situation de handicap et des membres d'autres groupes en quête d'équité continuent à guider nos efforts.

Principales consultations menées durant la dernière année :

- Consultation de personnes en situation de handicap dans le cadre de l'examen de nos systèmes d'emploi afin de nous aider à cerner les obstacles et soutenir l'élaboration de notre stratégie sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Collaboration avec l'équipe responsable de la stratégie et de la mobilisation autochtones, avec des personnes racisées et avec le Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Consultation du Réseau des employés et employées en situation de handicap du CNRC et des agents et agentes de négociation pour la simplification du processus d'aménagement.
- Consultation du Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion sur les révisions proposées à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.
- Tenue par le groupe de travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion du Conseil du CNRC d'une séance de consultation avec des personnes en situation de handicap et avec des Autochtones.

Les commentaires recueillis durant ces consultations ont contribué à définir le processus de mise en œuvre de notre plan sur l'accessibilité. Alors que nous poursuivons nos efforts, nous demeurons déterminés à écouter les commentaires des personnes en situation de handicap et des membres de tous les groupes en quête d'équité, à y réfléchir et à les intégrer à nos actions. Nous sommes profondément reconnaissants envers toutes les personnes qui ont contribué à ces consultations, pour leurs contributions ainsi que pour leur appui à ce dialogue continu.

Commentaires

Au cours de la dernière année, nous nous sommes continuellement appuyés sur la précieuse rétroaction reçue du personnel de tous les niveaux pour raffiner nos efforts et guider notre approche. Cette rétroaction a nourri nos initiatives actuelles et nous a aidés à définir nos nouveaux secteurs d'intervention privilégiés alors que nous poursuivons notre évolution et renforçons notre engagement à l'égard de l'accessibilité.

Cette rétroaction constituera le fondement de nos mesures futures, alors que nous continuons à adapter nos actions aux besoins de notre communauté et à concrétiser notre engagement continu à bâtir un environnement inclusif libre d'obstacles.

Conclusion

Ce rapport d'étape annuel reflète le mouvement de notre organisation vers l'intégration de l'accessibilité à nos pratiques, nos politiques et nos programmes. Nous continuerons à affirmer notre engagement à atteindre les objectifs de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et à créer un Canada sans obstacle d'ici à janvier 2040, aussi bien dans notre milieu de travail que pour ceux et celles qui accèdent à nos programmes et à nos services.

Alors que nous entreprenons la dernière année de notre plan actuel, nos efforts seront essentiellement consacrés à la mise en œuvre des mesures non encore réalisées, tout en continuant à cerner et à éliminer les obstacles à un lieu de travail accessible. Nous croyons sincèrement que la diversité est la pierre d'assise d'une innovation inclusive et que cette dernière s'appuie sur la création d'un environnement de travail inclusif, respectueux et accueillant pour tous et toutes.

Date de modification :

2024-12-18